

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE SYNABA

**Mercredi 10 octobre 2018
DUNKERQUE**

Rapport moral et financier de la Présidente du SYNABA

Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents,

C'est toujours un plaisir de se retrouver entre confrères et consœurs, notamment lors d'une manifestation telle que les Assises de l'ANC dont le thème représente pour grand nombre d'entre nous le cœur de métier. Je vous remercie de vous être déplacés aussi nombreux.

Nous allons aborder le bilan moral du SYNABA pour l'année 2018 :

- **Les Pros de l'ANC :**

Le site est divisé en deux parties : La première est dite pédagogique, c'est-à-dire qu'elle est à destination des usagers, afin de leur expliquer les différentes étapes de l'installation d'un système ANC. Une présentation du rôle du bureau d'étude, avec un lien vers le site du SYNABA, a été réalisée pour l'occasion. L'objectif du site des pros de l'ANC est de communiquer sur l'écosystème de l'ANC, et spécifiquement sur l'utilité des bureaux d'étude. D'une manière plus spécifique, ce ne sont que les adhérents des syndicats représentés qui seront répertoriés. Cela, afin d'avoir des professionnels de qualité.

Ensuite, ces derniers seront géolocalisables autour de l'adresse de l'utilisateur qui effectuera sa recherche.

Cela a été le fer de lance de l'année 2018, le projet structurant. C'est un partenariat avec l'IFAA et la CNATP, afin de travailler ensemble sur une meilleure identification des étapes d'installation d'un ANC pour un usager.

Ce partenariat offre des possibilités d'évolution, notamment dans le cadre des futures Assises de l'ANC. En effet, des discussions ont lieu pour faire évoluer le modèle actuel, pour rendre plus attractif l'événement, plus participatif. Cela pourrait se traduire par une implication plus forte des adhérents, notamment du SNEA et du SYNABA. Les Pros de l'ANC deviendront l'élément central de cet événement. En contrepartie, il est demandé de participer en termes d'animation et d'amener plus d'exposants. Nous avons évoqué l'idée d'élargir les pros de l'ANC à des associations de SPANC, comme l'ATANC, qui pourraient apporter un regard technique complémentaire (contrôle réglementaire), en complément des Bureaux d'Etudes.

Un vote est nécessaire afin de ratifier l'évolution des Assises de l'ANC vers un modèle plus participatif : 1 vote contre, 1 abstention, 25 pour

Le SYNABA se prononce pour l'évolution du format des Assises de l'ANC.

- **Les travaux du PANANC :**

Certains groupes de travail du PANANC ont repris leur activité, c'est le cas du GT Usagers. Ce groupe de travail a finalisé le modèle de devis pour l'ANC (travaux) et va désormais s'intéresser à la mise à jour du modèle de procès-verbal de réception, ainsi qu'à la foire aux questions du portail interministériel de l'ANC. Une demande est faite sur le classement des agréments sur ce site. Il serait souhaitable de les voir par ordre chronologique, et non alphabétique.

Il est à noter une certaine reconnaissance du SYNABA et de ses adhérents par les associations de consommateurs, qui admettent l'utilité des études, dans de nombreux cas.

- **AFNOR** : Fascicule de documentation FD 16-007 Installation d'ANC-infiltration des eaux usées traitées paru

Le fascicule de documentation FD P16-007 Installation d'assainissement non collectif-Infiltration des eaux usées traitées est paru. Nul besoin de le présenter de nouveau.

Il s'agit bien d'un fascicule de documentation et non d'une norme, il est donc d'application volontaire et informatif. Même si ce document peut apporter des éléments sur l'infiltration, il faut prendre garde à sa prise en main, notamment par les Spanc, qui pourraient élever son contenu au niveau de règle absolue (dans un règlement de service), excluant toute autre expertise, de la part des bureaux d'études.

La thématique de l'assainissement par infiltration est en regain d'intérêt car l'eau est une denrée de plus en plus rare. Par exemple, dans le Morbihan, il y a des échanges entre les SPANC et les bureaux d'études sur cette problématique.

- **Lancement de la charte QUALIT'ANC en Auvergne-Rhône Alpes**

Cette année a été lancée la charte qualité ANC interdépartementale Qualit'ANC dans la région (géographique) Auvergne-Rhône Alpes, regroupant potentiellement une douzaine de départements. Le SYNABA, aux côtés du SNEA et de la FNSA, est membre fondateur de cette charte et a participé activement à sa mise en place. Le 27 mars dernier a eu lieu le premier comité de suivi, validant les premières adhésions. Tous les adhérents SYNABA qui ont candidaté, ont pu profiter de conditions simplifiées d'adhésion à la charte et ont été tous acceptés.

- **Adhérents**

A ce jour, il y a 83 adhérents, dont 81 à jour de leur cotisation. Il y a 3 nouveaux adhérents. Une carte de France permet de visualiser la répartition géographique des adhérents SYNABA. Les adhérents se concentrent principalement au nord-ouest (Pays de la

Loire/Bretagne) et dans le sud-ouest (Nouvelle Aquitaine). Une cinquantaine de départements sont actuellement sans bureau d'études adhérent SYNABA.

Le bilan moral est approuvé à l'unanimité.

Le trésorier, Mr Yann Meillarec, est invité à présenter le bilan financier 2018 du SYNABA :

Le total des charges, comprenant les réceptions/restaurants et la cotisation 2017 à l'Afnor s'élèvent à 1552,00€. Auquel il faut ajouter 108,00€ d'excédent. Cela fait une somme de 1660,00€ qui s'ajoutent au passif de la FNSA pour un total de 9744.85€. Je vous prie de bien vouloir accepter ce rapport financier. Le rapport financier est accepté.

- **Questions diverses :**

La diffusion du CONCEPTEUR atteint sa 5^e année. Il serait intéressant de l'envoyer à l'ensemble des acteurs partenaires des bureaux d'études (SPANC , Agences de l'Eau, Comités de suivi des Chartes, Elus ruraux, ...etc et de le mettre en ligne (ainsi que les anciens numéros), sur notre site.

- **Les conditions générales de ventes (CGV) :**

La commission doit être relancée avec des thématiques précises, notamment la protection des données (RGPD), la médiation (médiateur de la FNSA : s'inscrire en ligne pour une utilisation en cas de besoins, le coût est aux alentours de 80€). Il est suggéré d'intégrer ce coût à l'adhésion pour tout nouvel adhérent. Les participants à la commission CGV sont :

- Mme Lucie MORATILLE
- Régis JASTREBZSKI
- Jean-Christophe LESAGE

- **Elections du Conseil d'administration mandat 2018-2021**

Voici la liste des candidats :

Christine BERARD	Aude EVANO
Régis JASTREZBSKI	Jean-Christophe LESAGE
Yann MEILLAREC	Emmanuel PARENT
Johann PRZEWROCKA	Marion RIGAUD
Alexis TOUSSAINT	Maxence DELACRE
Sébastien YVARD	Martin WERKMANN

Le vote se déroule traditionnellement à main levée. Les candidats sont tous élus à l'unanimité.

Pour finir, il nous faut remercier chaleureusement Mr Philippe MONNERIE, pour son mandat de Président et ses mandats d'administrateur. Prenant sa retraite de bureau d'études, il devient le troisième "Membre d'Honneur" et continuera, à ce titre, comme Marie-Chantal MAUGENEST et Franck WANERT, d'être destinataire des échanges du CA. Il est remplacé numériquement au sein du CA du SYNABA par Mr Régis JASTREZBSKI.

Enfin, un mot concernant l'assiduité au sein de CA. il n'est pas inutile de rappeler que, selon les statuts du SYNABA, les administrateurs sont tenus de participer aux réunions, y compris téléphoniques. Ils ne peuvent être absents à plus de la moitié des CA de l'année, sans motif valable. Dans le cas contraire, l'administrateur absent, est réputé démissionnaire (article 17 des Statuts SYNABA). De plus, les administrateurs sont tenus de tous, participer aux articles du Concepteur.

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée et les adhérents, invités à quitter la salle, pour rejoindre le stand fédéral dans l'attente du dîner.

A la suite de l'élection des administrateurs du SYNABA pour le mandat 2018-2021, le Conseil d'administration se réunit pour élire les membres du bureau. Les candidats élus à l'unanimité aux postes respectifs suivants :

- Christine BERARD, PRESIDENTE
- Alexis TOUSSAINT, VICE-PRESIDENT
- Emmanuel PARENT, VICE-PRESIDENT
- Yann MEILLAREC, TRESORIER
- Aude EVANO, SECRETAIRE

Enfin, nous devons procéder à la désignation des représentants (la présidente + 1 administrateur) du SYNABA pour intégrer le CA de la FNSA. Après discussion, ce sera Mr Emmanuel PARENT qui accompagnera la présidente, Mme Christine BERARD au sein du CA de la FNSA.

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée.